

CONCOURS « LA SÉCURITÉ EN TRANSPORT SCOLAIRE »

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Durée

Le concours débute le 30 janvier 2017 et se termine le 17 février 2017 à 16h00.

2. Admissibilité

Le concours s'adresse à tous les élèves de niveau préscolaire et primaire qui sont inscrits dans une école de la Commission scolaire Marie-Victorin.

3. Objectif du concours

L'objectif de ce concours est tout d'abord d'inciter les élèves à réfléchir, discuter et échanger avec leur entourage sur le thème de la sécurité en transport scolaire. La Commission scolaire souhaite également sensibiliser les élèves, leurs parents et les intervenants du milieu scolaire, à l'importance pour chacun d'adopter des comportements sécuritaires à bord et autour des autobus scolaires.

4. Comment participer

Pour participer, les élèves devront réaliser un dessin sur le thème de la sécurité en transport scolaire. Selon leur niveau scolaire, les élèves devront soit choisir une des illustrations proposées ou réaliser leur propre création pour représenter une des règles de sécurité en transport scolaire.

- 4.1 Les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (1^{re} et 2^e année) devront choisir parmi l'une des illustrations qui seront proposées pour réaliser leur dessin sur le thème de la sécurité en transport scolaire.
- 4.2 Les élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire (3^e, 4^e, 5^e et 6^e année) devront réaliser un dessin de leur propre création afin de représenter la règle de sécurité en transport scolaire de leur choix.
- 4.3 Le dessin peut soit :
 - être réalisé à la maison et remis ensuite à l'enseignant;
 - être réalisé en classe dans le cadre d'une activité organisée par l'enseignant.
- 4.4 Pour chaque classe, l'enseignant devra identifier un (1) dessin gagnant parmi tous les élèves de la classe. Le mode de sélection du gagnant de chaque classe est laissé à la discrétion de l'enseignant.

- 4.5 Les écoles devront récupérer le dessin gagnant des classes qui auront participé et faire parvenir le tout par courrier interne à l'attention du « Service de l'organisation et du transport scolaire ». L'enveloppe devra porter la mention « Concours ».

5. Critères à respecter

- 5.1 L'élève devra obligatoirement réaliser son dessin sur une feuille de format lettre (8,5 X 11).
- 5.2 Le dessin devra être clairement identifié au verso avec le nom, le prénom et le numéro de groupe de l'élève ainsi que le nom de l'école qu'il fréquente.
- 5.3 Les écoles devront soumettre qu'un (1) seul dessin par classe.

6. Description des prix aux élèves

Parmi tous les dessins reçus de la part des écoles dans le cadre de ce concours, la Commission scolaire fera tirer au hasard les prix suivants pour chacune des catégories ci-dessous les prix suivants :

- 6.1 Pour les élèves du préscolaire :

1^{er} prix = Carte cadeau Renaud-Bray (valeur de 100\$)
2^e prix = Carte Cadeau Renaud-Bray (valeur de 50\$)
3^e et 4^e prix = Carte cadeau Cinéplex Odéon (valeur de 25\$ chacune)

- 6.2 Élèves du 1^{er} cycle du primaire (1^{re} et 2^e année) :

1^{er} prix = Carte cadeau Renaud-Bray (valeur de 100\$)
2^e prix = Carte Cadeau Renaud-Bray (valeur de 50\$)
3^e et 4^e prix = Carte cadeau Cinéplex Odéon (valeur de 25\$ chacune)

- 6.3 Élèves du 2^e cycle du primaire (3^e et 4^e année) :

1^{er} prix = Carte cadeau Renaud-Bray (valeur de 100\$)
2^e prix = Carte Cadeau Renaud-Bray (valeur de 50\$)
3^e et 4^e prix = Carte cadeau Cinéplex Odéon (valeur de 25\$ chacune)

- 6.4 Élèves du 3^e cycle du primaire (5^e et 6^e année) :

1^{er} prix = Carte cadeau Renaud-Bray (valeur de 100\$)
2^e prix = Carte Cadeau Renaud-Bray (valeur de 50\$)
3^e et 4^e prix = Carte cadeau Cinéplex Odéon (valeur de 25\$ chacune)

7. Description des prix aux écoles

Parmi toutes les écoles ayant participé au concours, la Commission scolaire fera tirer au hasard deux (2) transports aller-retour en autobus scolaire pour une sortie de leur choix entre le 1^{er} mars et le 22 juin 2017 (valeur maximale de 300\$ par transport). Sous réserve de disponibilité des véhicules des transporteurs à la date souhaitée par l'école.

8. Tirage des gagnants

Tous les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles. Le tirage se fera devant témoins le 21 février 2017 à 14 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin.

9. Publication du nom des gagnants

Le Service de l'organisation et du transport scolaire communiquera par téléphone ou par courriel avec les écoles concernées pour les aviser du nom des gagnants. De plus, le nom des gagnants ainsi que leur dessin seront publiés sur le site web de la Commission scolaire Marie-Victorin. Les dessins gagnants originaux seront affichés au centre administratif dans les bureaux du service de l'organisation et du transport scolaire.

10. Remise des prix

Les prix seront remis aux gagnants dans leur école respective par le service de l'organisation et du transport scolaire, au plus tard le 28 février 2017 à 16 h 00.

11. Conditions générales

Les dessins non gagnants seront retournés aux élèves par l'entremise des écoles.